

Provès-verbal du conseil d'établissement extraordinaire du 27 mai 2020

(Approuvé lors du conseil d'établissement du 29.06.2020)

Le conseil d'établissement extraordinaire se réunit par visioconférence. Le quorum étant atteint, la séance démarre à 17h20.

Ce conseil d'établissement extraordinaire a pour but de valider le vadémécum organisant le retour en présentiel pour le premier degré ainsi que les 4 addendum des écoles primaires. Ce vadémécum sera ensuite transmis au poste diplomatique.

Déclaration liminaire

En préambule du démarrage des travaux du Conseil une déclaration liminaire est prononcée par la section de Londres du SGEN-CFDT.

« Chers membres du CE je souhaiterais attirer votre attention sur les faits suivants, depuis le début de la pandémie une trentaine de collègues sur les 5000 que compte le réseau se sont rendus en France sans obtenir d'autorisation officielle. Conséquemment, en guise de mesure disciplinaire, ils se sont vu appliquer une retenue sur salaire à savoir la suppression de leur ISVL.

Au-delà des cas particuliers je voudrais souligner que beaucoup de ces collègues avaient fait une demande de sortie du territoire de leur pays d'exercice à laquelle il n'a été donné aucune suite par les autorités de tutelle. Sans réponse à leur demande et pressés par la situation sanitaire beaucoup de ces collègues ont tout de même depuis la France assurés la continuité pédagogique.

Par ailleurs pour ceux de ces collègues qui ont reçu un formulaire d'autorisation de sortie du territoire il n'était pas possible de le remplir et de le signer en ligne. Tous les collègues ne disposant pas d'imprimante et de scanner à domicile, on comprendra aisément que dans la situation actuelle il était donc difficile de remplir correctement ce formulaire.

Enfin ces mesures disciplinaires appliquées aux seuls résidents ou expatriés pourraient constituer une forme de discrimination.

Nous souhaiterions donc que la direction de l'agence revienne sur sa décision et étudie au cas par cas avec davantage de bienveillance la situation de ces collègues. »

Examen des questions transmises

Après avoir précisé le travail intense du CHSCT qui s'est tenu le mardi 26 mai de 17h15 à 20h20 et qui a répondu à l'ensemble des questions soulevées par les parents d'élèves et les représentants des personnels, les questions transmises préalablement à la tenue du conseil d'établissement sont abordées.

Ces questions ont été transmises le jeudi 27 mai dans l'après midi.

1. Qu'est-il prévu pour les enfants ayant un AVS ? Le protocole ne semble pas aborder ce point

Le retour en présentiel des enfants bénéficiant d'un AVS (Assistant de Vie Scolaire) a fait l'objet de discussions lors de l'élaboration du vadémécum. Il a été décidé de gérer au cas par cas ces possibilités de retours en fonction des souhaits des familles. Avant le retour d'un enfant ayant un AVS, l'équipe pédagogique se réunira pour discuter avec les familles et l'AVS des conditions spécifiques de l'accueil de l'élève dans le cadre des contraintes sanitaires et des règles de fonctionnement énumérées dans le vadémécum.

Il est décidé de mentionner ce point dans le vadémécum.

2. Groupes A et B, comment s'organisera le travail en distanciel (padlets etc...) ?

Le travail en distanciel pour les groupes A et B sera celui défini sur le padlet pour le groupe C. Les enseignants proposeront un codage (par couleur par exemple) pour faciliter l'identification du travail à faire à la maison.

Il est précisé que les activités des groupes A et B en présentiel seront centrées sur les activités orales.

3. Enfants des enseignants / key workers : pourront-ils entrer dans l'établissement en même temps que leurs parents ou devront-ils rester seuls dehors en attendant leur tour ?

Ces enfants font partie du groupe D (garderie). Ils seront accueillis dans cette bulle par les surveillants responsables de l'accueil de ces enfants.

4. Quels sont pour l'instant les taux de retour positifs des parents par école et par niveau suite à l'envoi du sondage ?

Pour l'école André Malraux, les taux de retour des enfants en présentiel sont les suivants : 77% pour les PS, 61% pour les MS, 41% pour les GS et 67 % pour les CM2.

Concernant l'école de South Kensington, les taux de retour sont les suivants : 95% pour les PS, 78 % pour les MS, 74 % pour les GS et 88 % pour les CM2.

Pour l'école de Wix, les taux de retour sont les suivants : 60 % pour les MS, 65 % pour les GS et 85 % pour les CM2.

Concernant l'école de Marie d'Orliac, les taux de retour sont les suivants : 50% pour les PS, 50 % pour les MS, 61 % pour les GS et 63 % pour les CM2.

Autres questions abordées lors de ce CE extraordinaire

1. Un ouverture du secondaire est-elle envisagée ?

A ce jour seuls les niveaux de maternelle et de CM2 sont concernés. Le retour en présentiel des autres niveaux dépend des décisions des autorités britanniques. Les préconisations actuelles et qui sont en attente des décisions politiques sont les suivantes : le retour en présentiel doit être prévu pour 4 semaines. Il est rappelé que le calendrier scolaire britannique (vacances le 21/7) est différent du calendrier français. Une préconisation de reprise de contact est formulée par les autorités britanniques pour les classes de 3^{ème} et 1^{ère}. Il est précisé que le lycée attend toujours les directives pour l'organisation des épreuves du baccalauréat des classes de 1^{ère}.

2. Qu'est-il prévu pour la rentrée de septembre ?

Le vademécum présenté pour vote ne considère que le primaire et pour la période allant jusqu'au 3 juillet. Le lycée réfléchira le moment venu à différents scénarios de reprise possible pour la rentrée de septembre en fonction de l'évolution de la pandémie et des protocoles sanitaires à mettre éventuellement en œuvre. Un enseignement mixte distanciel/présentiel généralisé ne peut-être pensé qu'au regard des contraintes techniques, pédagogiques et juridiques.

3. Est-il possible de rappeler aux familles la mise en quarantaine pour le retour à compter du 8 juin sur le territoire britannique ?

Les familles ne peuvent méconnaître la mise en place des dispositifs de quarantaine lors d'un retour sur le territoire britannique à compter du 8 juin. Il est rappelé que les informations à ce sujet sont actualisées sur le site du consulat. Il n'est donc pas prévu de réaliser un rappel aux familles.

4. Quel est l'impact des problématiques du transport sur le non retour des élèves à l'école ?

Il est difficile de connaître les raisons pour lesquelles les parents décident de ne pas bénéficier du retour à l'école pour leur(s) enfant(s). La réalisation d'une enquête aux familles n'est pas retenue ni par l'APL ni par le lycée.

5. Les détails de l'organisation du retour des élèves seront-ils transmis aux familles ?

Les informations précises de l'organisation du retour des élèves seront envoyées par email aux parents concernés. Elles comprendront les jours et groupes horaires et les conditions matérielles (pack lunch fourni par le lycée, gourde à amener, pas de matériels à apporter).

6. Est-il possible de communiquer sur les économies réalisées par le lycée durant cette crise ?

Les commissions permanentes des 30 avril et 21 mai ont été exclusivement dédiées aux thématiques financières liées à la crise covid-19. L'ensemble des informations financières a été transmis aux parents d'élèves. Il est rappelé que les difficultés de recouvrement des droits de scolarités ont un impact important sur la trésorerie du lycée et que les économies réalisées par le lycée du fait de la fermeture de l'établissement ne feront qu'atténuer légèrement le déficit comptable prévisionnel 2020 qui fait suite à 2 années 2018 et 2019 fortement déficitaires.

Vote du vademécum organisant le retour en présentiel pour le premier degré ainsi que les 4 addetum des écoles primaires

Le conseil d'établissement procède au vote du vademécum et des 4 addetum.

Nombre de votants : 30

Contre : 0

Abstention : 6

Pour : 24

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le proviseur,
Didier DEVILARD

Le secrétaire de séance
Sébastien REST